



Peut on refuser le droit de paterniter????????????????????

Par **PACHIMA**, le **01/12/2008** à **23:36**

Bonsoir,

je vais essayer d'être bref pour en venir à ma question, mon mari avant de me connaître a eu des relations avec une femme qu'il pensait être seul dans sa vie or celle-ci était en couple sans que ni l'un ni l'autre soit au courant de cette doublette qu'elle entretenait, au début mon mari se protégeait puis il a continué sans protection mais elle affirmait prendre la pilule même si la meilleure efficacité se soit les 2 enfin mon mari a appris qu'elle était en couple et l'a laissé tomber (son homme n'a pas été au courant de leurs relations enfin j'ai cru!).

Puis elle est partie en Australie avec son homme et là-bas elle a accouché. Je pense que son homme a reconnu l'enfant et lorsqu'ils sont revenus elle a attrapé mon homme en disant que l'enfant était de lui. Mon homme ne voulait rien savoir et vu qu'il le gonflait, lui a dit de faire un test de paternité. Elle a dit oui à une condition qu'ils se remettent ensemble ce qui a refusé. Elle a répandu quelques rumeurs que c'était la fille de mon mari mais s'est vite calmé quand j'ai été mise au milieu. J'ai été entretenu avec elle, elle a tout nié.

ma question est:

si un jour cette femme décide d'imposer cet enfant à mon mari peut-on refuser tout lien, test de paternité etc....,?????????

sachant que cet enfant a un "père" qui est reconnu
quelle est la réponse?

p.s ce n'est pas par méchanceté que si un jour cette histoire refait surface et va loin que l'on refusera cet enfant car si cela aurait été le fruit d'une relation on va dire normal sans adultère et mensonges mon mari aurait assumé cet enfant autant que dans ses besoins matériels qu'affectifs hors cette histoire est malsaine...voudrais mieux QUEL NE REVIENT PAS SUR CES CHOIX DE PAPAS car là elle risquerait de faire souffrir pas mal de monde ainsi que sa fille

.....
MERCİ DE VOS REPOSES